



Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du VENDREDI 24 JUIN 2022

République Française

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre (24) juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de VIVEROLS, se sont réunis à 20H30 à la salle des associations 63840 VIVEROLS ; sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Marc JOUBERT, Maire, le 18 juin 2022, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La réunion s'est tenue sous la présidence de Monsieur Marc JOUBERT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

BOSVERT Armelle, CHAUVE Robert, COUBLE Colette, DIBON Marc, HAUTEVILLE Cyril, JOUBERT Marc, MONNIER Gaétan, PICARD Eric, PORTENEUVE Fabien, RICHARD Claire.

ÉTAIT ABSENTE NON REPRÉSENTÉE :

BICHELONNE Pascale

Secrétaire de Mairie :

PELIN Florence

Monsieur Marc JOUBERT, Maire, ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Marc DIBON est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

Informations diverses :

1/ PROJET DE CREATION D'UNE MAM

La MAM est une structure d'accueil destinée aux jeunes enfants, pouvant accueillir quatre assistantes maternelles maximum. Réunies en un seul lieu, les nounous continuent à exercer en toute indépendance. Chacune d'elle peut accueillir des enfants, dans la limite de ce qui est autorisé par leur agrément.

Monsieur le Maire a rencontré une habitante de Viverols souhaitant créer sur notre commune une MAM.

Plusieurs nounous du secteur sont actuellement intéressées par ce projet.

Un contact a été pris avec la Communauté de Communes d'AMBERT LIVRADOIS FOREZ qui porte la compétence « Enfance jeunesse » - nous attendons à ce jour un retour d'ALF.

Un local ou un lieu de construction reste à trouver sur Viverols – plusieurs idées sont en réflexion.

2/ EAU POTABLE

Nous avons rencontré il y a quelques semaines un problème sanitaire sur l'eau potable de la commune – les dernières analyses mentionnent la présence de bactéries et une eau légèrement trouble causée par l'orage de grêle survenu mi-mai.

Les bactéries présentes n'étaient pas « dangereuses » mais pour les personnes fragiles et pour les enfants - nous avons demandé aux habitants de limiter la consommation d'eau.

Monsieur le Maire a décidé de procéder rapidement au nettoyage et à la désinfection des captages et du château d'eau.

Après ce nettoyage et cette désinfection, un nouveau problème technique est survenu : la pression arrivant au

château d'eau n'était pas suffisante pour assurer son remplissage.

Une recherche de fuites sur le réseau a été effectuée : aucune fuite détectée / Après quelques manipulations sur les vannes du château d'eau, la circulation de l'eau est revenue – nous n'avons aucune explication technique relative au problème, y compris après prise de renseignement auprès d'autres exploitants. Le retour à la normale s'est fait sur la journée.

3/ FETE DE L'ECOLE - KERMESSSE

La kermesse des écoles a eu lieu le samedi 11 juin au stade de foot de Viverols. Cette fête a été un réel succès et le beau temps était au rendez-vous.

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des personnes présentes pour leur participation active.

4/ MOBIL'DOME

Le Mobili'Dôme sera présent sur la commune de Viverols du 18 au 22 juillet 2022 – place de l'Eglise.

Mobili'Dôme vous renseigne et vous accompagne dans vos besoins pour lutter contre la précarité énergétique, lutter contre l'habitat indigne, anticiper la perte d'autonomie, ...

5/ NUMERIQUE

Une réunion s'est tenue à la salle des fêtes de Viverols réunissant une quinzaine de personnes. A l'initiative d'ALF, représentée par Alain Molimard et animée par Michel Sauvade et un représentant du Département.

Plusieurs sujets ont été abordés : télécommunication (fibre, zones blanches, problèmes liés au réseau cuivre existant, déploiement des antennes, ...), dématérialisation des demandes et des actes, la sensibilité électromagnétique, ...

6/ CTPS

Une réunion a eu lieu à CRAPONNE SUR ARZON dans le cadre des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS). Cette dernière regroupe les professionnels d'un même territoire qui souhaitent s'organiser – à leur initiative – autour d'un projet de santé pour répondre à des problématiques communes.

Lors de cette réunion les membres du bureau professionnels ont été élus.

7/ PLU

Une réunion a eu lieu pour la révision du PLU intercommunal.

La nouvelle procédure est lancée, un nouveau cabinet d'expertise a été recruté.

8/ CIMETIERE DE VIVEROLS

Une visite du cimetière a été faite dans le cadre de la procédure de reprise des concessions abandonnées. Nous devrions reprendre environ 16 concessions.

La procédure de reprise suit son cours.

9/ INVENTAIRE PARTICIPATIF DES MARES

Une réunion d'informations s'est tenue à LA CHAULME en direction des élus dans le cadre de l'inventaire participatif des mares.

Une réunion publique doit se tenir sur notre secteur.

10 / REUNION VTT

Une réunion dans le cadre des activités VTT s'est tenue à Viverols le 24 juin.

Malheureusement, très peu d'élus présents à cette réunion.

11/ A NOTER

Rand'Auvergne : week-end des 25 et 26 juin 2022

Course cycliste Les Copains : le 3 juillet

12 / REFECTION DES RESEAUX

Les travaux avancent sans problème majeur sauf les difficultés liées à l'étroitesse des rues du centre bourg.

Un avenant a été signé pour 11 500 € HT afin d'effectuer un ré empierrement et une mise en forme total des zones non touchées par les tranchées afin d'obtenir à terme un enrobé en pleine largeur de nos rues.

13 / COMMISSION BOISEMENT

Une réunion doit être fixée avec la commission boisement afin de valider le plan présenté.

14 / SOLAIRE DOME

Avec l'aide du Conseil Départemental 63 l'ADUHME a lancé depuis un an l'opération « Solaire Dôme ». Celle-ci a pour ambition de mettre en place, dans le Puy-de-Dôme, plus d'une centaine d'installations photovoltaïques de 9 kWc (60 m²) en toiture des bâtiments publics communaux.

Sur Viverols, l'étude a été faite, seul le toit des vestiaires du stade de foot est concerné (les autres restent dans le périmètre impacté par les bâtiments classés et demeurent incompatibles avec cette opération)

Investissement 18 000 € pour 9kw soit une surface de toit de 55m² / amortissement sur une durée de 20 ans environ.

Aucune décision n'est prise pour le moment.

15 / INVENTAIRE DU PETIT PATRIMOINE

Une réunion a eu lieu à AMBERT dans le cadre de l'inventaire du petit patrimoine religieux.

Lors de cette réunion, chaque commune a reçu un inventaire détaillé des objets présents dans son église :

Pour Viverols, l'inventaire laisse apparaître 338 objets.

Cet inventaire sera conservé en Mairie.

16 / S.I.A.D LIVRADOIS FOREZ

L'assemblée générale du SIAD LIVRADOIS FOREZ s'est tenue à AMBERT.

De très bons résultats compte tenu des financements reçus de l'ARS et des arrêts de travail du personnel (salaires non versés ou totalement pris en charge) – il a été évoqué un turn-over important.

Un grand nombre de dossiers reste en attente (environ 40).

ORDRE DU JOUR

1 - Modalités de publicité des actes pris par les communes de moins de 3500 habitants

Vu l'article L. 2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans sa rédaction en vigueur du 1^{er} juillet 2022,

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu le décret n° 2021-1211 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Sur rapport de Monsieur Le Maire,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1^{er} juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur leur site Internet.

Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient d'une dérogation. Pour se faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du Conseil Municipal. A défaut de délibération sur ce point au 1^{er} juillet 2022, la publicité des actes se fera exclusivement par voie électronique dès cette date.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Viverols afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces actes,

Le Maire propose au Conseil Municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter la proposition de Monsieur le Maire qui sera appliquée à compter du 1^{er} juillet 2022.

Vote : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses :

- Explications des nouvelles modalités des réunions du conseil municipal
- Conseil des écoles : le mardi 28/06/22 – 20H – Viverols - salle des associations
Claire et Cyril présents
- Hameau de Coussanges : problème de ruissellement et d'inondations suite aux dernières pluies
- Savoir rouler à vélo : une intervention sera faite à l'école de Viverols l'année prochaine (participation d'ALF de 500 € reste à charge pour la commune 750 €) 6 séances prévues
Demande d'aides à l'APE ?
- réception en Mairie d'une demande de subvention : l'association image et sons des 3 provinces – Cinéma quai des arts d'Usson en Forez / réflexion
- Mise en sécurité de l'escalier de l'ancienne gendarmerie afin de desservir l'appartement du 1^{er} étage : mise en place d'une main courante.
- Fête de la musique : la SACEM a pris des droits à l'occasion de la fête de la musique de Viverols sous prétexte qu'elle n'a pas eu lieu le 21 juin précisément

Prochain conseil municipal le vendredi 22 juillet 2022

Séance levée à 22 h 56

Le Maire

